



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 035-213501703-20260605-2026_05_05-DE

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 20h34, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mécé, légalement convoqué en date du lundi 1^{er} juin 2026, s'est réuni en séance publique à Mécé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 13 : BAUDY Pascal, BEAUGENDRE Paul, BENOIT Nathalie, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, JUGUET Angélique, LÉONARD Olivier, THEVEUX Kevin, TRAVERS Didier, BAUDY Olivier, GEHORS Nina, Maud BROSSIER.

Absent : /

Absents excusés : Vanessa PEAN donne pouvoir à Nina GEHORS, Alain PIETTE donne pouvoir à Nathalie BENOIT

Secrétaire de séance : BAUDY Pascal

15 votants pour la séance

2026-05-05 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif de pilotage stratégique qui organise le partenariat entre la collectivité et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Elle permet de coordonner les politiques en faveur des familles (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits...).

La CTG vise à adapter l'offre de services aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'action pluriannuel. Sa mise en œuvre mobilise les élus, les services municipaux et les partenaires locaux, avec un pilotage assuré par Val d'Izé, Mécé, St Christophe, Taillis, Montreuil s/s Pérouse, Landavran, Champeaux et Marpiré.

Son financement repose sur les engagements conjoints de la CAF et de la commune, via des aides contractualisées et des financements de droit commun. Les moyens humains s'appuient principalement sur les équipes existantes.

Dans le cadre des 5 Conventions Territoriales Globales engagées de 2023 à 2027 entre les 46 communes de Vitré Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, un COPIL Vitré Communauté, se tiendra le 1^{er} juin 2026 à Saint-M'Hervé :

Pour rappel, et comme le précise la Convention cadre, le maire est membre titulaire du COPIL Vitré Communauté. Il est possible cependant de désigner, sur décision du conseil municipal, un élu référent CTG par délégation.

Il vous est proposé,

- De Désigner Mme Sabrina COTIN 2^{ème} Adjointe comme élue référente CTG ;

- D'ACTER Mme Sabrina COTIN 2^{ème} Adjointe membre titulaire du COPIL de Vitré Communauté relatif à la Convention Territoriale Globale ;

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

